

Régularisation d'une situation disciplinaire :

Après étude de la demande de régularisation de la situation disciplinaire émanant de l'ASI concernant leur joueur U20: : **RAHIM FERHAT licence n°202021** (Saison Sportive 2016-2017).

- **Attendu** que le joueur : **RAHIM FERHAT licence n°202021 de l'ASI** a écopé d'un carton jaune pour contestation de décision synonyme d'une suspension d'un match automatique lors de la rencontre **ASI - ESAY** du 24/12/2016 (7^{ème} journée du championnat U.20)
- **Attendu** que le joueur : **RAHIM FERHAT licence n°202021 de l'ASI** a participé à la rencontre suivante de son équipe tout en étant sous le coup de la suspension: **UST-ASI** du 28/12/2016 (MISE A JOUR 1^{ère} journée U.20)
- **Attendu** que le joueur **RAHIM FERHAT licence n°202021 de l'ASI** devait s'abstenir de participer à la rencontre de la MISE A JOUR 1^{ère} journée du championnat U.20.
- **Attendu** la demande de régularisation de la situation disciplinaire du joueur introduite dans ce sens par l'ASI en date du 08.01.2017.

POUR TOUT CE QUI PRECEDE, LA COMMISSION DECIDE :

RAHIM FERHAT licence n°202021 de l'ASI:

1 match de suspension ferme en sus de la sanction initiale. Soit: 1M/F + 1M/F

AU TOTAL: 2M/F à compter du 11/01/2017